



## ANALYSE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES COMMUNES SUIVIES PAR LES CONSEILLERS EN ENERGIE PARTAGES EN LORRAINE

### LES CONSEILLERS EN ENERGIE PARTAGES

Les Conseillers en Energie Partagés (CEP) rendent un **service de conseil en matière de maîtrise de l'énergie** pour les communes de **moins de 10 000 habitants** n'ayant pas les ressources suffisantes pour se doter d'un pôle énergie.

Les conseillers sont implantés dans des structures intercommunales ou associatives et le réseau CEP est **financé et animé par l'ADEME**.

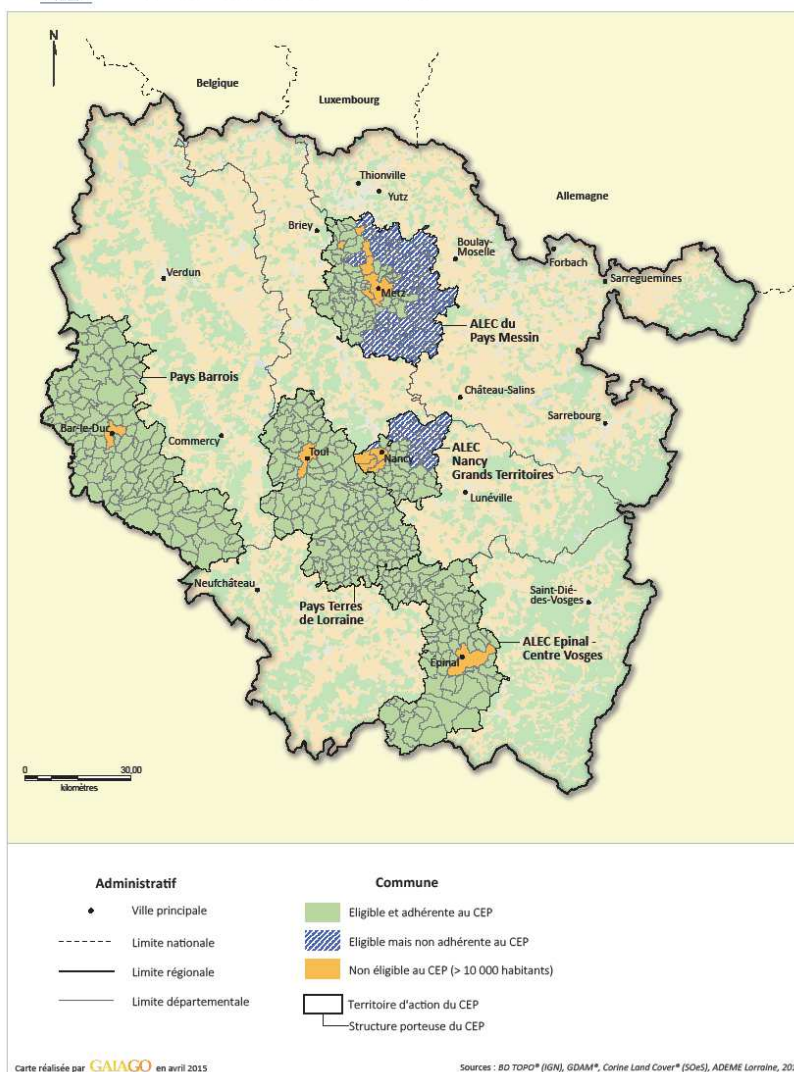
Les conseillers ont pour mission :

- la sensibilisation du personnel communal face à la maîtrise de l'énergie,
- l'appui à la mise en place de la comptabilisation d'énergie et du suivi des consommations,
- l'établissement d'un programme d'actions en vue de réduire les consommations énergétiques,
- l'accompagnement des communes dans leur projet.

En Lorraine, le premier poste a été créé en 2007 et on compte aujourd'hui 6 CEP.



Dispositif lorrain du "Conseil en Energie Partagé" (CEP) au profit des collectivités locales - Avril 2015



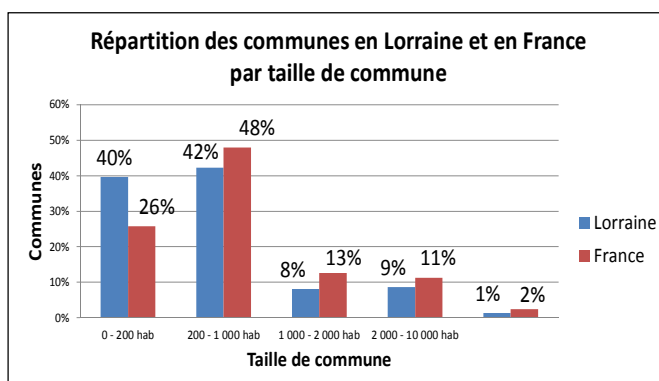
### BUT DE L'ETUDE

Une évaluation de l'activité des CEP en Lorraine sur la période 2010-2013 a été lancée par l'ADEME Lorraine en 2015 dans le but :

- d'évaluer l'impact de leur activité en Lorraine,
- d'obtenir des chiffres régionaux de consommation énergétique des collectivités,
- de fournir aux conseillers un outil de communication.

## METHODOLOGIE

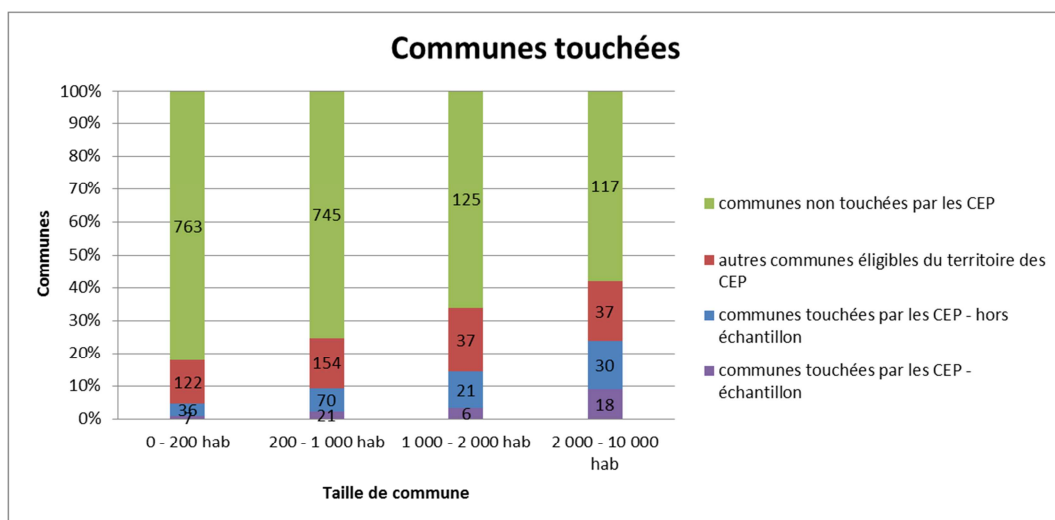
- Collecte des données de consommation provenant des CEP et du logiciel GEPweb (outil en ligne).
- Création d'un tableur qui rassemble l'ensemble des données pour une exploitation efficace.
- Exploitation en fonction de la répartition ci-dessous (part des communes de moins de 1 000 habitants prépondérante en Lorraine).
- Correction des données de la rigueur climatique (DJU).



Note : la Lorraine compte 2 339 communes, dont 30 de plus de 10000 habitants, donc non éligibles au CEP.

## ECHANTILLON

- 52 communes étudiées.
- 209 communes bénéficiant des services d'un CEP.
- 9 % des communes en Lorraine bénéficient du service d'un CEP.



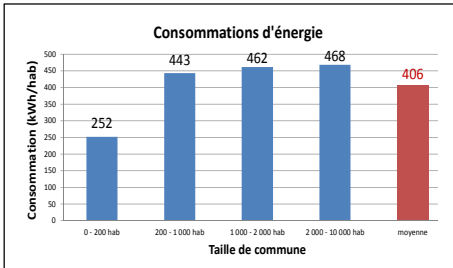
## CHIFFRES CLES DE L'ETUDE

Sur les 52 communes étudiées :

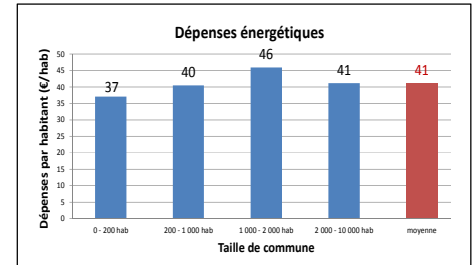
- Consommation annuelle moyenne : **48,6 millions de kWh**
- Dépenses moyennes annuelles en énergie : **4,2 millions d'euros**
- Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) : **7 600 teq CO2**

# BILAN

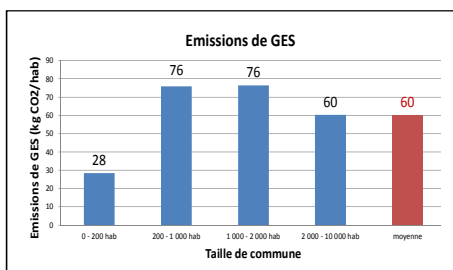
## ➤ PAR HABITANT



**En moyenne, une commune en Lorraine consomme 406 kWh/hab.** Ce sont les petites communes (<200 habitants) qui consomment le moins avec 252 kWh/hab : leur consommation par habitant est 1,6 fois moins importante que la consommation moyenne.

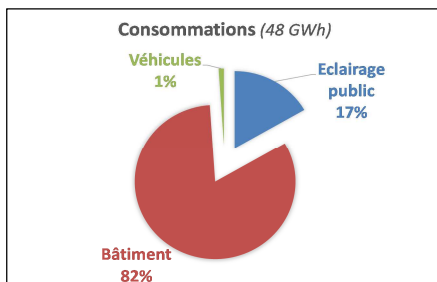


D'un point de vue financier, ce sont toujours les communes de moins de 200 habitants qui dépensent le moins avec 37 € par habitant mais leur dépense est sensiblement la même que la dépense moyenne des communes qui s'élève à **41 €/hab**

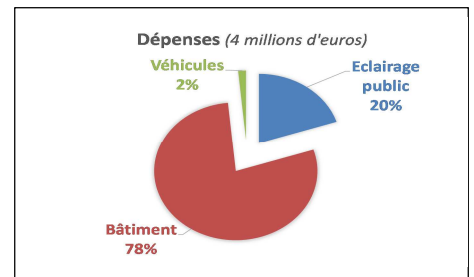


Par ailleurs, les petites communes émettent peu de gaz à effet de serre (28 kg CO2/hab.) par rapport à la **moyenne Lorraine (60 kg CO2/hab.)**. 74% d'entre elles ont recours à l'électricité.

## ➤ PAR POSTE DE CONSOMMATION



Le « bâtiment » est le poste de consommation le plus énergivore devant l'éclairage public.

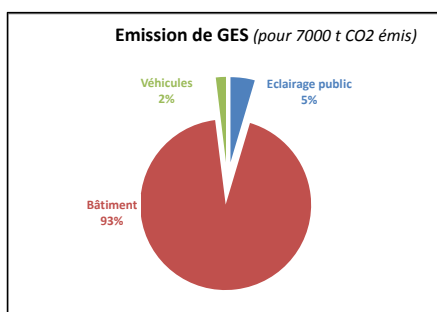


### En fonction de la taille des communes:

La part d'éclairage public augmente lorsque la population de la ville diminue : **les communes de moins de 200 habitants possèdent une part d'éclairage public deux fois plus importante que la moyenne.**

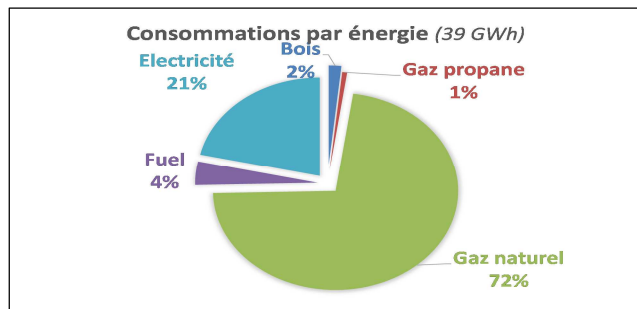
Communes (habitants)	Eclairage public (%)	Bâtiment (%)	Véhicules (%)
0 à 200	35	65	0
200 à 1000	25	74	1
1000 à 2000	22,5	77	0,5
2000 à 10000	15	84	1
moyenne	17	82	1

Répartition des postes de consommation (% de kWh) par taille de commune



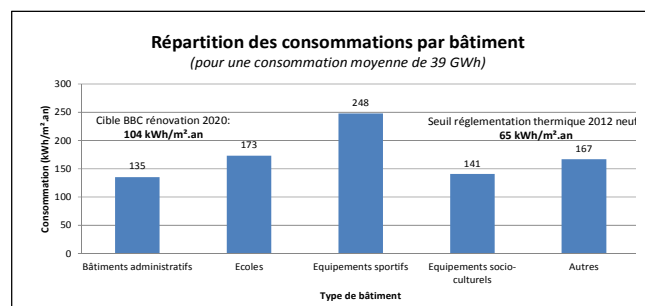
D'un point de vue environnemental, le « bâtiment » a une part d'autant plus importante que les énergies utilisées sur ce poste de consommation (gaz naturel, gaz propane, fioul) sont fortement émettrices de gaz à effet de serre. Cela prouve que c'est dans ce secteur qu'il est important de mettre en place des plans d'action afin de réduire les consommations énergétiques.

## BATIMENT : CONSOMMATION ENRGETIQUE

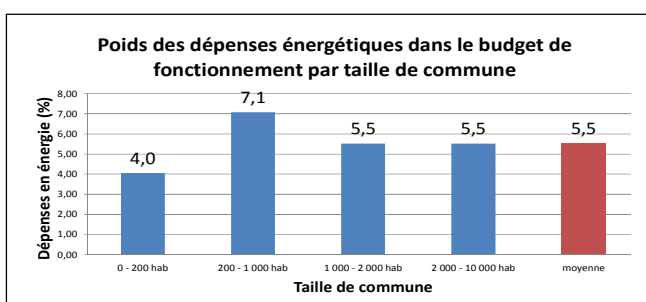


La comparaison avec la cible BBC rénovation fixée en Lorraine pour les bâtiments tertiaires à l'horizon 2020 (104 kWh) montre que des progrès sont à réaliser pour réduire les consommations.

Les parts du gaz naturel et de l'électricité dans la consommation totale sont les plus importantes (93 % à elles deux). Le fioul représente tout de même 4 %, part due à son prix relativement faible au contraire du gaz propane dont le prix ne cesse d'augmenter.



## DEPENSES DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

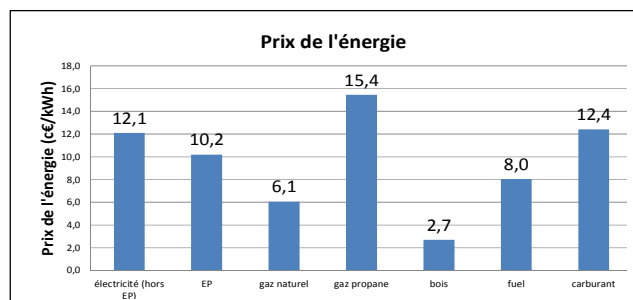


En moyenne, une commune Lorraine dépense 5,5 % de son budget dans l'énergie. Les communes de moins de 200 habitants sont celles qui dépensent le moins (4 %) car elles ont moins de service tandis que les communes de 200 à 1000 habitants sont celles qui dépensent le plus (7 %).

## PRIX DE L'ENERGIE

Les prix sont issus des factures réelles collectées par les CEP.

Le gaz propane et l'électricité sont les énergies les plus chères (15 c€TTC du kWh et 12c€TTC du kWh) tandis que le bois est de loin le moins coûteux (2,7 c€ du kWh).



## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'étude réalisée offre des chiffres Lorrains sur lesquels les conseillers peuvent s'appuyer et auxquels les élus des communes peuvent s'identifier.

Elle montre que le « bâtiment » est le poste le plus consommateur et que les communes de moins de 200 habitants ont une part d'éclairage public dans la consommation d'énergie totale deux fois plus importante que la moyenne des communes de l'étude.

De plus, la part des dépenses énergétiques dans le budget de fonctionnement est plus importante pour les communes de 200 à 1000 habitants. Ce sont donc ces dernières qui possèdent le plus gros potentiel en matière d'économie d'énergie.

L'étude sera reconduite régulièrement afin de fournir aux élus des communes des chiffres actualisés.

Ensemble des graphiques, source : ADEME Lorraine ; juillet 2015

Contacts : Christophe BAREL – chargé de mission mobilisation des professionnels du bâtiment, coordination des Espaces INFO-ENERGIE  
Cécile JACQUES – chargée de mission efficacité énergétique, bâtiment, observatoire de l'énergie, animation du réseau des CEP

34, avenue André Malraux – 57000 METZ - Tél. : 03 87 20 02 90 – Fax : 03 87 50 26 48  
E-mail : [ademe.lorraine@ademe.fr](mailto:ademe.lorraine@ademe.fr) - Web : [lorraine.ademe.fr](http://lorraine.ademe.fr)